



Conseil National des Femmes Françaises

Fondé le 18 avril 1901 - Reconnu d'utilité publique

Les dossiers du

FEMMES, FEMINISME ET LAÏCITE

Dossier n° 2 – Mai 2006

Correspondance à adresser au Secrétariat administratif :
228 bd Raspail – 75014 Paris - ☎ 01 56 54 39 30 - ✉ cnff_da@yahoo.fr

Femmes, féminisme et laïcité : une longue histoire

par Christine Bard

Professeure des universités (Université d'Angers / Institut Universitaire de France)
Présidente de l'association Archives du féminisme

Femmes et laïcité : les livres d'histoire ne nous renseignent guère. Symptôme d'un malaise des études féministes ? Ou preuve d'indifférence ? Cette lacune ne durera pas : plusieurs recherches sont en cours¹ et aboutiront à des publications prochainement. Il faut dire que notre actualité avive notre curiosité : le centenaire de la séparation des Eglises et de l'Etat, mais notre actualité nationale et internationale, avec la préoccupante montée des intégrismes religieux et des affirmations identitaires qui paraissent menacer le contrat laïque à la française. Cette actualité redonne vigueur au mot « laïcité » qui, il y a peu encore, ne provoquait que des discours convenus et des babillements d'ennui. La laïcité était un « acquis ». Aujourd'hui, ne sommes-nous pas en train de redécouvrir son pouvoir émancipateur et pacificateur ? C'est pourquoi une plongée dans l'histoire me semble particulièrement pertinente pour réfléchir aux deux questions suivantes : le féminisme est-il laïque ? la laïcité est-elle féministe ? A ces questions, on peut répondre avec ses convictions, d'une manière idéologique, ou d'une manière plus objective, en s'appuyant sur l'histoire. J'essaierai de m'en tenir à la seconde approche.

1 - La religion contestée et l'essor de la libre pensée au XIXe siècle

La religion contestée et l'essor de la libre pensée

Après la Révolution, le catholicisme n'est plus que la religion de la « majorité des Français », une croyance parmi d'autres. Dès lors, son autorité s'amointrit même si son dynamisme, grâce aux femmes notamment, reste important. Plus généralement, la place du religieux dans une société en train de se moderniser sur tous les plans diminue et se transforme. Les grandes mutations sociales affectent les croyances. Parmi ces mutations, l'urbanisation et l'exode rural, la formation de la classe ouvrière produit de l'industrialisation, son exploitation spécifique, la facilitation des échanges économiques et culturels grâce aux nouveaux moyens de transport sont autant de changements qui poussent à contester la tradition et à rechercher d'autres espérances : le socialisme puis le communisme susciteront une ferveur qui n'est pas sans points communs avec la religion. Sur le plan intellectuel, les progrès massifs de l'instruction et les avancées des sciences, avec leur impact sur la médecine, la santé, l'allongement de l'espérance de vie amènent à valoriser la raison contre la « superstition ».

Les femmes sont inévitablement mêlées à ces transformations profondes. Elles sont à la fois actrices et enjeux dans la querelle religieuse. Enjeux car elles sont, aux yeux des Républicains, de dangereuses cléricales.

Les libres penseurs veulent les retirer des « genoux » de l'église, leur offrir une autre éducation, une autre morale... Mais ils font aussi preuve d'une certaine misogynie, beaucoup étant convaincus qu'en chaque femme sommeille une bigote. Les religieuses sont particulièrement visées. Les ouvriers qu'elles gèrent, proposant des activités payées au rabais à des femmes pauvres, sont critiqués. Une polémique éclate à la fin du XIX^e siècle sur les mauvais traitements que les religieuses du Bon Pasteur infligeraient aux jeunes filles qu'elles accueillent. La littérature du XIX^e siècle fourmille de portraits à charge de religieuses sadiques, masochistes, idiotes. Au moment de la Séparation de 1905, il est très peu question des femmes, sauf pour ricaner des bigotes ou des ordres féminins vendant des objets miraculeux aux superstitieuses².

¹ A noter l'ouvrage annoncé de Florence Rochefort, co-organisatrice du colloque de mars 2005 sur « Femmes, religions et laïcité » à Paris à paraître également.

² Il ne s'agit pas de nier l'existence de la superstition, effectivement présente comme le souligne l'historien Eugen Weber dans *La Fin des terroirs : la modernisation de la France rurale 1879-1914*, Fayard, 1983.

Les républicains sont alors partagés : certains s'arrangent de la misogynie traditionnelle et conservent leurs préjugés ; d'autres au contraire estiment que le féminisme est naturellement anticlérical.

Féminisme et anticléricalisme

En Europe du Sud, dès les années 1880, le féminisme qui prend son essor est anticatholique. A Rome, des congrès féministes se prononcent contre tout enseignement religieux. Au Portugal la Ligue féminine qui se constitue en 1909 note dans ses statuts qu'il ne suffit pas de sortir les Portugaises de leur ignorance mais aussi de « leur inculquer de nouvelles conceptions scientifiques qui les aideront à combattre l'esprit congréganiste dont elles ont été imprégnées et de se forger une philosophie basée sur le positivisme républicain qui fera contre-poids à l'influence cléricale »³. En Italie comme au Portugal les féministes se placent sur le front de l'anticléricalisme. En France aussi, les deux combats se conjuguent, de différentes manières : via le socialisme, qui attire un certain nombre de féministes, mais aussi via l'anarchisme, très vigoureux à la Belle Epoque et impliqué dans le combat néo-malthusien pour la libre maternité. La conférencière Nelly-Roussel appartient à cette mouvance. Mais il faut souligner ici l'influence, peut-être moins connue, de la franc-maçonnerie, qui marque la plupart des grandes figures du féminisme : Maria Deraismes, Léon Richer, Clémence Royer, Madeleine Pelletier, Alexandra David-Néel... Choix philosophique pour ces intellectuel-les qui veulent lutter contre la superstition grâce à la raison et à la science. Depuis 1877, la référence au Grand Architecte de l'Univers n'est plus obligatoire au Grand Orient de France qui va œuvrer pour la République, la laïcité et les lois sociales. A la même époque est posée la question de l'initiation maçonnique des femmes, défendue par Léon Richer dès 1866. Mais la franc-maçonnerie résiste à la tenace pression de sa minorité féministe. Certes, les « frères » voudraient arracher les femmes à l'Eglise et admettent les femmes dans la maçonnerie blanche (conférences ouvertes aux profanes), mais ils refusent d'aller plus loin⁴. C'est dans une loge autonome de la Grande Loge Symbolique Ecossaise qu'est initiée la conférencière féministe Maria Deraismes, en 1882. Elle attendra 1893 pour qu'avec l'aide de Georges Martin se constitue la première loge mixte, la Grande Loge Symbolique Ecossaise Le Droit Humain, où sont initiées des féministes qui seront parmi les fondatrices du CNFF. La loge devient une obédience en 1894, puis un ordre mixte international : Le Droit Humain. Un peu plus tard, la Grande Loge de France accepte – non sans difficultés – que soient souchées sur des loges masculines, des loges d'adoption pour les femmes, sous tutelle masculine. Ce sera l'origine d'une franc-maçonnerie féminine qui prend son indépendance en 1945 sous le nom d'Union Maçonnique Féminine puis en 1952 de Grande Loge Féminine de France.

Comme dans les mouvements socialiste et anarchistes, dans la franc-maçonnerie, le féminisme y est aussi un combat interne pour le partage du pouvoir avec les hommes et la prise en compte des droits des femmes. On peut formuler la même remarque pour un quatrième milieu pourvoyeur de femmes anticléricales : le monde enseignant, formé dans des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices véhiculant une vision engagée du métier, des valeurs à promouvoir... La Ligue de l'Enseignement se charge d'œuvres pré et périscolaires, avec l'aide de son « comité des dames », équivalent des dames patronnesses, côté républicain. Il y a dans ce milieu des militantes de choc comme Marie Bonneval, interdite d'enseignement pour avoir refusé d'assurer l'instruction religieuse (1873)⁵. Elle sera aussi une des fondatrices du CNFF, cumulant plusieurs caractéristiques déjà vues puisqu'elle est aussi socialiste et franc-maçonne. L'avant-garde de cette tendance défend une école publique et laïque qui élèverait les enfants des deux sexes ensemble : Paul Robin,

³ Denise Karnaouch, « Féminisme et laïcité 1848-1914 », *Archives du féminisme*, Bulletin n° 9, décembre 2005, pp. 29-41.

⁴ Cf. Gisèle et Yves Hiver-Messeca, *Comment la franc-maçonnerie vint aux femmes. Deux siècles des Franc-Maçonnerie d'adoption, féminine et mixte en France 1740-1940*, Dervy, 1997 et Françoise Jupeau-Requillard, *L'initiation des femmes*, Paris, éd. du Rocher, 2000.

⁵ Cf. l'exposition virtuelle de Corinne Bouchoux, « La citoyenne Marie Bonneval », sur Musea : <http://musea.univ-angers.fr>

directeur d'un orphelinat ouvrier, a mis en place la coéducation des sexes dans son établissement, dressant contre lui l'opinion catholique⁶.

Certes on peut discuter des limites de ce militantisme laïque. Ouvert au féminisme, il n'est pas toujours en accord avec l'ensemble du programme égalitaire. Pour les filles, la tradition religieuse pèse particulièrement lourd et elle influence la morale laïque. Pour elles, on préférera encore longtemps l'enseignement privé, jugé plus protecteur. Il n'en demeure pas moins que la révolution laïque qui s'opère permet des changements majeurs allant bien dans le sens d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

2) Protestant, juives et catholiques face au féminisme (premier XX^e siècle)

A la Belle Epoque, le féminisme se structure dans une fédération d'associations : le Conseil National des Femmes Françaises (CNFF), créé en 1901. Il réunit des protestantes, des juives et des libres-penseuses⁷.

Les protestantes

La philanthropie protestante féminine est ouverte au féminisme, ne serait-ce qu'en raison de son positionnement républicain (mais aussi pour des raisons culturelles plus profondes⁸). Elle s'est d'abord organisée d'une manière indépendante : le premier congrès des œuvres féminines, initiative d'Emilie de Morsier, se déroule en 1889 avec l'aide des pouvoirs publics. Les philanthropes qui s'en réclament se situent comme des épouses et des mères dévouées à la République, réclamant pour les femmes une protection : en cela, elles ne sont pas féministes puisque ces dernières pensent régler la question sociale grâce à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. En une dizaine d'années, les philanthropes protestantes se convertissent au programme de réformes juridiques du féminisme, estimant qu'il permet de régler les causes des problèmes qu'elles observent. Les philanthropes juives suivent le même chemin. En 1901, la philanthropie féminine organisée (protestante et juive) rejoint le féminisme, ce qui permet la formation du CNFF. Grâce aux gages qu'il donne en matière de moralité publique (opposition à la libre maternité, à l'avortement...), grâce à ses contacts avec les milieux dirigeants, il va donner au féminisme une plus large assise. En retour, le féminisme influence le protestantisme, provoquant une discussion sur le vote et l'éligibilité des femmes dans les paroisses (électorat obtenu en 1905, éligibilité en 1927).

Les juives

Au CNFF et plus largement dans le mouvement féministe, les juives sont, comme les protestantes, sur-représentées. Plus que ces dernières, elles sont souvent détachées de la religion, ne gardant qu'un lien culturel avec le judaïsme. L'exemple Cécile Brunschvicg, présidente de l'UFSF (Union Française pour le Suffrage des Femmes), dirigeante de la section Travail du CNFF, directrice de l'hebdomadaire *La Française*, illustre cette évolution, comme l'a montré l'étude de Cécile Formaglio⁹.

Par sa volonté de s'intégrer à une République dont elle adopte avec ferveur les valeurs, par le patriotisme très exigeant dont elle se revendique, Cécile Brunschvicg est représentative de ce qui a été appelé le franco-judaïsme, défini par Pierre Birnbaum comme le « mode emblématique d'une émancipation relevant d'un universalisme égalisateur : il suppose la fin de l'ancienne « nation » juive et la relégation vers l'espace privé de toutes formes d'allégeances particularistes¹⁰. » Ce

⁶ Christiane Demeulenaere-Douyère, *Paul Robin (1837-1912). Un militant de la liberté et du bonheur*, Publisud, 1994.

⁷ Cette partie s'appuie principalement sur deux thèses : Laurence Klejman, Florence Rochefort, *L'égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Presses de la FNSP/Des femmes, 1989 et Christine Bard, *Les Filles de Marianne*, Paris, Fayard, 1995.

⁸ Voir par exemple, Gabrielle Houbre, « Demoiselles catholiques et misses protestantes : deux modèles éducatifs antagonistes au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, t. 146, janvier-mars 2000, pp. 49-68.

⁹ Dans un long article ici résumé, publié dans le *Bulletin d'Archives du féminisme*, n° 9, décembre 2005, pp. 29-41.

Cécile Formaglio consacre sa thèse (en cours) au féminisme de Cécile Brunschvicg (1877-1946).

¹⁰ *Histoire politique des Juifs de France*, Paris, Presses de la FNSP 1990, p. 11.

modèle d'intégration, exception française, a permis aux juifs d'accéder aux plus hautes fonctions de l'Etat, pour devenir ce que Pierre Birnbaum a appelé des « juifs d'Etat », dont Cécile Brunschvicg, par les fonctions qu'elle a exercées au sous-secrétariat d'Etat à l'Education Nationale en 1936-1937.

Ce modèle, reposant sur une séparation stricte des espaces publics et privés, permet aux juifs de demeurer fidèles à leurs traditions religieuses. Mais Cécile Brunschvicg se revendique « libre-penseuse et laïque ayant élevé [ses] enfants hors de toute religion et leur donnant seulement des principes de moralité ». Elle se montre très attachée aux lois laïques et adhère au principe de séparation du religieux et du politique, qu'elle applique au sein du mouvement féministe.

Fidèle à des statuts qui précisent que « l'action de l'UFSF est indépendante de tout parti politique et de toute opinion religieuse », elle ne prône pas une laïcité militante. Son association est neutre plus que laïque : elle respecte les croyances de ses membres et écarte les questions religieuses du débat. Lorsqu'un prêtre lui demande de se prononcer sur le mariage des prêtres, elle refuse le débat, considérant qu'il ne concerne que les femmes catholiques. Ce refus d'aborder les questions religieuses est pour une part tactique, car il ouvre en principe l'UFSF à des femmes catholiques, nécessaires à la représentativité du mouvement. Cécile Brunschvicg travaille avec des autorités religieuses, comme l'archevêché de Paris, soucieuse de démontrer que l'action des féministes n'est pas en contradiction avec les principes catholiques. Elle est peu payée en retour. La Ligue Patriotique des Françaises, la plus virulente à son égard, lui reproche de vouloir nuire à la famille, de s'être prononcée en faveur de l'avortement mais surtout lui conteste cette neutralité « suspecte et d'autant plus dangereuse qu'elle camoufle des procédés et une doctrine anti-catholique qui se démasquent progressivement ». Pourtant, Cécile Brunschvicg estime que « la gloire du christianisme » fut, « en faisant appel à l'amour des hommes et à leur altruisme, d'avoir instauré un esprit nouveau ; esprit de charité et d'entraide qui anime aujourd'hui encore tous ceux qui ont conscience de leurs responsabilités et de leurs devoirs sociaux . » Sa libre-pensée « reconnaît à chacun le droit de défendre ses idées philosophiques ou morales ».

Au sein du mouvement féministe, Cécile Brunschvicg rejoint les protestantes dans un courant modéré où la laïcité est vue comme « une volonté de neutralité de l'espace public, indépendant de toute religion mais garantissant les libertés religieuses ». Cette alliance judéo-protestante féminine reflète les affinités électives entre juifs et protestants en France depuis le XVI^e siècle¹¹.

Les réactions catholiques

Les milieux catholiques ne peuvent abandonner le féminisme aux libres-penseurs : ils doivent « détourner les femmes d'une émancipation sans Dieu » et certains tentent d'affronter les questions posées par la modernité¹². Leurs réponses sont mitigées et ambiguës. Les auteurs catholiques réinterprètent le mot « féminisme », lui donnant le sens de l'action des femmes sur le terrain social. Etienne Lamy représente cette tendance catholique libérale admettant plus d'égalité dans le couple, plus d'instruction des filles... Des abbés démocrates voudraient donner au féminisme un caractère chrétien. Ils relisent l'histoire à leur convenance : le catholicisme serait le berceau du féminisme, les inégalités sexuelles découlant de l'héritage du droit romain.

Les catholiques ne veulent pas rejoindre le CNFF, marquant leur distance avec les protestantes et plus encore avec les israélites et les libres-penseuses. Elles s'organisent séparément. Marie Maugeret a tenté de lancer un « féminisme chrétien » (titre de son journal fondé en 1896). Puis elle crée une Union nationaliste des femmes françaises, luttant contre « le péril juif » en pleine Affaire Dreyfus. Elle organise aussi des « Congrès Jeanne d'Arc » favorables au vote des femmes mais inactifs pour l'obtenir. C'est assez tard, en 1920, un an après la déclaration du pape Benoît XV favorable au suffrage féminin, que les femmes catholiques fondent une association spécifiquement suffragiste : l'Union Nationale pour le Vote des Femmes (UNVF), présidée dans les années 1930 par la duchesse de La Rochefoucauld. Elle est issue de l'Action Sociale de la Femme de Jeanne Chenu et se situe nettement à droite. Elle défend les droits des femmes dans le cadre de la morale

¹¹ Cf. Patrick Cabanel, *Juifs et protestants en France. Les affinités électives*, Paris, Fayard, 2004.

¹² Florence Rochefort, « Féminisme et protestantisme au XIX^e siècle : premières rencontres, 1830-1900 », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, t. 146, janvier-mars 2000, pp. 69-90.

chrétienne (ce qui implique un rejet du divorce, une défense exclusive de la famille dite légitime). C'est encore une autre voie que choisit l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) fondée par Andrée Butillard en 1925. Une femme expérimentée, qui a déjà créé l'Ecole Normale Sociale en 1911. Il s'agit de former les femmes, de les préparer à bien voter, de les encourager à défendre le suffrage familial. L'influence de l'UFCS est grande. En 1933, sa présidente est reçue par le pape.

Malgré la modération dont il fait preuve, le CNFF n'est toujours pas jugé fréquentable quand il organise les Etats-Généraux du féminisme en 1929. L'archevêque de Paris n'autorise les catholiques à y participer qu'à titre individuel. Entre les deux guerres, le féminisme est toujours objet de suspicion, voire d'opposition dans les milieux catholiques, à l'exception de minorités dans la mouvance du Sillon, puis de la Jeune République, du journal *L'Aube*... milieu dont Cécile de Corlieu est une bonne représentante, défendant un féminisme très progressiste, qu'elle ne cherche pas à « catholiciser »¹³. Le courant personnaliste d'Emmanuel Mounier est la matrice d'un féminisme chrétien frondeur. « Le catholicisme réinterprète la problématique féministe bien plus qu'il ne se laisse interpellé par elle et il l'euphémise » (Florence Rochefort)

3 – Les évolutions du second XXe siècle

Examinons maintenant les évolutions du second XXe siècle, mais avant, quelques mots sur l'Occupation. La laïcité est proscrite. Une discrimination sur une base ethnico-religieuse est mise en place avec le statut des juifs et la participation française à la déportation. Beaucoup de féministes sont exposées à la répression, comme juives, ou comme franc-maçonnnes, ou comme antifascistes membres d'organisations de gauche. La plupart des associations féministes se sont dissoutes en juin 1940. La résistance va rapprocher des femmes de différentes confessions : pour les catholiques hostiles à Pétain, ce sera un tournant fondamental, une évolution vers la démocratie-chrétienne, une ouverture à l'œcuménisme... En 1946, la France devient une « république laïque » : la laïcité prend une valeur constitutionnelle, par la volonté d'un gouvernement tripartite à direction démocrate-chrétienne. Les temps ont bien changé.

Des années 1950 aux années 1990, on sent la querelle laïque plutôt apaisée, sauf dans le domaine de l'enseignement.

La pratique religieuse s'effondre. Les catholiques pratiquants réguliers ne représentent plus que 10 % de la population en 1993 (dont 2/3 de femmes, souvent âgées).

Les catholiques s'autonomisent par rapport à l'Eglise. La confession se raréfie ; la crainte du péché et la recherche du salut ne sont plus le moteur de la foi. Le célibat des prêtres est contesté. Une indifférence croissante accueille les déclarations papales sur la vie conjugale et la sexualité. Dans les années 1980, seulement 25 % des pratiquantes régulières condamnent la contraception des femmes mariées.

Les mouvements nés du catholicisme social se déconfessionnalisent : CFTC-CFDT en 1964, l'UFCS...

Les femmes jouent un rôle fondamental dans une Eglise souffrant de la crise des vocations mais la hiérarchie catholique maintient son refus de l'ordination des femmes. L'Eglise catholique reste un bastion masculin, comme les tendances traditionalistes des autres religions monothéistes. Pour juger du libéralisme ou de l'orthodoxie des différentes expressions religieuses, les positions prises au sujet des femmes sont d'ailleurs un des indices les plus pertinents. Alors que la théologie féministe se développe dans de nombreux pays occidentaux, elle touche un peu moins la France. Mais il faut signaler la formation en 1970 du groupe Femmes et hommes en Eglise clairement féministe, fondé par Marie-Thérèse Van Lunen-Chenu¹⁴. Une initiative soutenue par les pères Congar, Chenu, Aubert, qui s'appuie beaucoup sur l'international et sur l'œcuménisme. L'Eglise résiste toujours au féminisme avec des fins de non-recevoir enrobées de philogynie.

Le contraste reste important entre protestantes et catholiques. Alors que le mouvement protestant Jeunes Femmes se rapproche d'un questionnement féministe sur la condition féminine à l'époque

¹³ Voir ses souvenirs : *Carnets d'une chrétienne moderniste*, 1970.

¹⁴ Cf. Marie-Thérèse Van Lunen Chenu, *Femmes et hommes*, Paris, Cerf, 1998.

des Trente Glorieuses et du Baby Boom¹⁵, la plupart des femmes catholiques s'en tiennent à une vision classique du rôle féminin : conjugal, maternel, ménager. Certes, dans l'exercice concret du militantisme d'action catholique, notamment dans les associations populaires familiales, les « ménagères » peuvent trouver un certain accomplissement. L'historienne Sylvie Chaperon constate que les discours catholique et communiste sur les femmes se rejoignent dans un certain conservatisme¹⁶. C'est de la gauche non communiste, des milieux laïques, francs-maçons et protestants, et des féministes que viendra l'impulsion d'une nouvelle vague de réformes faisant avancer les droits des femmes, dans les années 1960. Les clivages se durcissent après Mai 68 : le MLF, dépassant une laïcité jugée trop molle, revendique le droit des femmes à décider pour elles-mêmes, en rejetant toute tutelle morale. L'avortement s'installe au cœur des affrontements, sur des bases philosophiques et religieuses plus encore que politiques.

Mais un combat récent comme la parité a montré que des rassemblements étaient possibles, dépassant les clivages politiques et les différences confessionnelles.

4 – Finalement, la laïcité est-elle un frein ou un moteur pour les droits des femmes ?

Nous allons reprendre (trop) rapidement les différents acquis des femmes.

Les lois scolaires de 1881-1882 : la laïcité accompagne l'obligation et la gratuité, sans différence de sexes. C'est un acquis fondamental pour les filles, sauf aux colonies où l'analphabétisme féminin reste énorme, jusqu'aux indépendances. La laïcité de la fin du XIXe siècle, ce n'est pas la co-éducation, restée marginale. La mixité se mettra en place tardivement, au cours des années 1970, dans les collèges et les lycées, pour des raisons économiques. L'association spontanée qui est faite aujourd'hui entre valeurs laïques et mixité est donc toute récente : faiblement enracinée, elle peut être remise en cause.

Pour la citoyenneté, on connaît le rôle du parti radical, parti de la laïcité, dans l'échec des propositions suffragistes. Le péril clérical que représentent les électrices fait fléchir le principe démocratique. Il faut attendre la Libération pour que les Françaises puissent voter. Même si « l'Algérie, c'est la France », les Musulmanes ne votent pas : pas avant 1958. Ce « retard français » entâche l'histoire de la laïcité d'une « faute » quasi originelle. Elle dévoile une laïcité longtemps pensée par et pour les hommes s'appropriant la sphère publique tandis que les femmes jouent les seconds rôles dans la sphère privée. Quelques exceptions, de Condorcet à Léon Blum, ne peuvent infirmer ce constat.

Pour les droits civils, que de difficultés pour réformer le Code Civil napoléonien ! Pour les féministes, la famille devrait être une petite démocratie, régie par des droits égaux de l'homme et de la femme, du père et de la mère. Mais l'opinion catholique ne l'entend pas ainsi et parvient à limiter l'ampleur des réformes qui vont traîner en longueur jusqu'à la fin du XXe siècle. Là on peut observer une nette opposition entre un camp du progrès, laïque et égalitaire et un camp du statu quo, au nom des valeurs chrétiennes. L'opinion catholique reste attachée au rôle du pater familias dirigeant sa femme et ses enfants. L'émancipation de la femme mariée et le partage de l'autorité parentale risqueraient de dissoudre le modèle familial chrétien. La modernisation du droit s'est finalement imposée. Au nom des droits des femmes ? Pas vraiment, cet argument restant secondaire. Au nom de la laïcité ? Encore moins. C'est un discours juridique très mesuré justifiant les réformes par la nécessité d'adapter le Code aux évolutions sociales qui accompagne les transformations des années 1960-1970.

Sur le divorce, la contraception, l'avortement, la reconnaissance de l'homosexualité, l'information sexuelle à l'école... l'Eglise reste inflexible, tandis que le féminisme est, à tort ou à

¹⁵ Sylvie Chaperon, « Le mouvement Jeunes femmes, 1946-1970 : de l'Évangile au féminisme », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, t. 146, janvier-mars 2000, pp. 153-184.

¹⁶ *Les Années Beauvoir*, Paris, Fayard, 2000.

raison, perçu comme une idéologie anti-religieuse. La liberté sexuelle qu'il revendique – non sans limites – reste jusqu'à nos jours inadmissible pour l'Eglise qui associe fréquemment à son antiféminisme son refus de toute reconnaissance de droits pour les homosexuels. Le discours féministe anti-naturaliste et anti-essentialiste hérité de la pensée beauvoirienne s'oppose au discours religieux posant au contraire l'existence de deux sexes distincts par leur nature, et donc par leur vocation sociale. Mais sur toutes les questions relevant de l'intimité, de la sexualité, les dissidences catholiques sont nombreuses : rappelons par exemple que la présidente-fondatrice du Planning familial est une catholique : Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé¹⁷. Les libertés récemment gagnées permettant aux femmes de « disposer de leur corps » ne sont pas, notons-le, inscrites dans le patrimoine de la laïcité nationale (même si elles prouvent que le législateur a su tenir à distance la pression religieuse).

La dernière étape de l'histoire de la laïcité française, confrontée de manière inédite depuis la fin du XXe siècle à l'islam et aux droits des femmes, nous réserve une surprise. Depuis 1989, la première affaire du voile, la laïcité prend un contenu féministe *explicite*, ce qui n'était pas le cas avant, nous l'avons vu¹⁸. Citons le socialiste Jean Glavany, déclarant que « *les mesures visant à mieux vivre les différences mériteraient d'être qualifiées de laïques : PACS, parité, vote des immigrés* » (*Libération* 9 décembre 2005). Ou le premier ministre Dominique de Villepin, devant les élèves de l'ENA, le 18 novembre 2005 : « *la laïcité permet d'éviter des discriminations, comme celles entre les garçons et les filles* » (*Le Monde*).

Il faut bien sûr se demander s'il n'y a pas à cette occasion instrumentalisation du droit des femmes. C'est en tout cas une grande nouveauté, le genre ayant été pendant plus d'un siècle un « impensé de la laïcité », comme le souligne l'historien Denis Pelletier, expliquant que la laïcité est devenue au fil du XXe siècle le fondement culturel et anthropologique de la démocratie. Les contradictions ont surgi à partir des années 1960 sur les questions de la colonisation, du genre et de l'intime (*Libération* 9 décembre 2005).

La situation est aujourd'hui très complexe. Les féministes sont divisées sur la loi de 2004 sur les signes ostentatoires à l'école. Rien n'est donné d'avance avec la laïcité, qui recoupe plusieurs manières d'envisager par exemple le port du voile à l'école : laïcité orthodoxe et laïcité pragmatique, plus sensible au multiculturalisme. Rien n'est donné d'avance non plus avec le féminisme : longtemps, le mot paraissait si révolutionnaire qu'il rebutait tout ce qui n'était pas laïque. Aujourd'hui, on parle de féminisme catholique, protestant, juif et même musulman...

Alors, le féminisme est-il laïque ? Pas nécessairement même si, historiquement, cela fut le cas en France. La laïcité est-elle féministe ? Pas plus nécessairement puisque, pendant longtemps, l'idée fut pensée au masculin, et en son nom, la citoyenneté fut longtemps refusée aux Françaises. A cette vision masculiniste de la laïcité s'opposèrent des femmes et des hommes. Grâce à elles, grâce à eux, grâce à des associations féminines religieuses à l'origine et déconfessionnalisées, le féminisme a fait progresser l'égalité entre les sexes. Le combat continue...

¹⁷ Le sujet sera abordé lors du colloque organisé par Archives du féminisme et le Centre d'histoire de Sciences po sur les Cinquante ans d'histoire du Planning familial, le 8 mars 2006, à la BnF (à paraître).

¹⁸ Florence Rochefort, « Foulard, genre et laïcité en 1989 », *Vingtième siècle*, n° 75, 2002, pp. 145-156.